

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancien Ministère) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

TRAQUONS LES MERCANTIS !

SUS À LA BANDE NOIRE QUI EXPLOITE LE PAYS

Le pays commence à se demander avec inquiétude jusqu'où ira la cupidité des individus sans entraves qui mettent le pays en coupe réglée, et si le Gouvernement aura la faiblesse de tolérer plus longtemps les agissements de ces criminels.

quand même forcer le siège du Gouvernement, comme ils l'ont fait pour l'huile, en exhibant des contrats antidatés et écoulés leurs céréales en France où, selon toutes probabilités, il y aura un sérieux déficit à combler, et où le prendre sinon pour partie dans l'Afrique du Nord ?

Nous ne demanderions pas mieux que de pouvoir rendre service à nos compatriotes de la Métropole, mais la guerre a enseigné la prudence à tel point que de département à département, il existe aujourd'hui des barrières infranchissables sans une autorisation préfectorale. Chacun vit, pour ainsi dire, sur son propre fonds et la Tunisie est logée à la même enseigne; elle ne peut recevoir de France et même d'Algérie que ce qu'on veut bien permettre de lui envoyer, aussi doit-elle être très prudente.

L'Algérie, du reste, a montré la marche à suivre en obtenant du Gouverneur général l'interdiction d'exportation, même en Tunisie, de certaines denrées nécessaires à sa propre consommation, qui nous auraient rendu si grand service !

La population compte donc fermement sur ses dirigeants qui ont déjà tant donné de preuves de sagesse, de sollicitude et de dévouement à la chose publique pour empêcher la bande noire cosmopolite qui exploite le pays et l'a mis en coupe réglée d'arriver à ses fins.

De plus, nous pensons que ces marchés à livrer devraient être formellement interdits pendant la guerre et qu'aucune transaction ne devrait pouvoir être traitée que marchandise sur le carreau des marchés, de façon aussi à faire rentrer les taxes établies.

Est-ce que pour les opérations de bourse on n'a pas supprimé les marchés à découvert, toutes les opérations ne se font-elles pas au comptant ?

Le Gouvernement ne doit hésiter devant aucune mesure pour assurer au mieux la vie courante du pays, et aujourd'hui, instruit par trois années de guerre, il doit savoir résister aux sollicitations trop souvent plus intéressées qu'intéressantes de la bande noire dont nous aurons un jour à parler, et la stigmatiser comme elle le mérite, l'intérêt du pays le commande.

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET

La Banque de l'Algérie triomphe aux Délégations Financières

La parole est maintenant au Parlement

Qui aurait dit, il y a deux ans seulement, que la Banque de l'Algérie trouverait, au sein des Délégations financières, une majorité pour lui renouveler le bénéfice de son monopole !

Aucun homme de bon sens n'aurait osé l'affirmer.

Et cependant, dès la première séance interdépartementaire, à la question s'il y avait lieu de maintenir en Algérie la Banque de l'Algérie, la commission, à l'unanimité, répondait :

Oui, il y a lieu de maintenir la Banque de l'Algérie.

Tout le reste, durée et conditions n'étaient plus que des hors d'œuvre sur lesquels il serait toujours facile de s'entendre.

Cependant, examinons un peu les conditions imposées à cette banque qui, l'année dernière, accusait douze millions cinq cent mille francs de bénéfice pour un capital de vingt-cinq millions !

1. Les avances sans intérêt aux Caisses régionales agricoles seront portées de 5 à 20 millions, suivant les besoins ;
2. Une avance sans intérêt de trois millions sera faite aux banques populaires destinées à créer le crédit mutuel au petit commerce et à la petite industrie, sur les mêmes bases que le crédit mutuel agricole ;
3. Même avance sans intérêt de 3 millions aux sociétés coopératives de production et de consommation ;
4. Prêt de 3 millions aux Monts-de-Piété à 2 0/0 ;
5. Organisation d'un crédit industriel ;
6. Le taux d'intérêt pratiqué par la Banque devra être uniforme pour tous ses clients et ne pas dépasser de plus de 1 pour cent celui de la Banque de France ;
7. De nouvelles facilités seront données jusqu'à 2.000 francs, en Algérie, à Marseille, à Paris, pour l'échange de nos billets de banque avec ceux de France ;
8. Le taux d'intérêt d'emprunt de 50 millions de l'Algérie sera réduit de 4 0/0 à 1 0/0, même taux que le prêt de la Banque de l'Algérie à l'Etat français ;
9. Le taux de la redevance par billet de cent francs sera porté de cinquante centimes à un franc ;
10. La Banque sera étendue au Maroc ;
11. Son siège fera retour à Alger.

En un mot, on demande à la Banque de l'Algérie une contribution d'environ cinq à six millions, dont ses clients feront les frais par le supplément d'intérêt de 1 0/0 sur celui de la Banque de France. Cette somme importante représente la moitié des bénéfices de l'exercice de 1916 qui accuseraient le chiffre de douze millions cinq cent mille francs environ; comme ces bénéfices augmentent d'année en année, nous ne désespérons pas de leur voir atteindre, vers la fin du renouvellement du privilège, la totalité du capital social.

Mais dans toute cette affaire, nous n'apercevons point les avantages qui seront consentis à la Tunisie.

Nous trouvons que les Délégations financières ont trop examiné la question à leur point de vue et seul profit.

Heureusement que la question n'est pas tranchée par le vote de l'assemblée algérienne, il reste encore le parlement qui aura le dernier mot à dire et sa décision s'inspirera de tous les intérêts en cause et non de ceux de l'Algérie seule.

M. Reynaud, ancien ministre, mène une trop belle campagne, dans son journal l'Heure, pour que nous n'attendions pas beaucoup de son intervention parlementaire qui redressera les erreurs et remettra la question traitée un peu trop à la vapeur, au milieu d'influences de clocher, où

la seule voix du délégué M. Bérard ait prononcé le réquisitoire qu'il fallait contre des agissements inadmissibles de la part d'une banque qui jouit d'un monopole d'Etat aussi important.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Ne pas contondre, s. v. p.

La « Tribune Bônoise » nous reproche de suspecter le patriotisme de l'honorable M. Journet, président de la Chambre de Commerce de Bône; nous déclarons que jamais nous n'avons eu cette intention, mais les Bônois ont une telle peur de voir leur échapper le minerai de l'Ouenza et du Bou Kadra qu'ils en arrivent à faire des démarches qui étonnent ceux qui ne sont pas de chez eux.

D'autre part, si notre confrère nous avait bien lu, il aurait vu que nous sommes loin de demander la sortie du minerai par Bizerte parce que nous savons que c'est impossible en ce moment, n'ayant pas ce qu'il faut pour construire les 100 kilomètres de voie pour relier la ligne de Nebeur au gisement de l'Ouenza, mais nous préconisons la sortie temporaire par Kalâat-es-Senam ou par Djebel Slatâ-Zérissa, suivant qu'il s'agit de Bou Kadra ou de l'Ouenza.

L'heure boche

On sait que notre heure correspond à celle de Berlin qui diffère de 60' de celle de Paris et de 30' environ de l'heure exacte du pays.

Aujourd'hui, Paris aurait l'heure de Berlin si, à son tour, Berlin ne venait de prendre la même décision pour être toujours en avance d'une heure sur Paris.

La Tunisie, qui depuis un lustre a adopté l'heure boche, ne pouvait réellement pas avoir la même heure que Paris, même pendant six mois de printemps et d'été.

L'avance est chose faite depuis le 1^{er} avril et aujourd'hui, vive la France ! les horloges de Berlin et de Tunis sont à l'unisson.

Question d'optique

Lors de la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne, le prince de Battenberg, commandant en chef la marine de nos alliés ou premier lord de l'amirauté, s'empressa de demander d'être relevé de sa charge en raison de son origine germanique, ne voulant pas que le moindre soupçon pût l'effleurer. Pourtant, le Gotha nous apprend que la famille de Battenberg, fixée dans le Royaume-Uni, est devenue anglaise depuis un siècle.

Parmi les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir, n'y en a-t-il pas au moins un d'essence germanique dont le père même ne s'est fait naturaliser que bien longtemps après avoir atteint la quarantaine ?

Certes, nous ne suspectons nullement le patriotisme de personne, mais il est tout de même surprenant de voir un fils de Germain présider à nos destinées alors que nous nous battons peut-être contre ses cousins ou petits-cousins. Qui sait ?

Ceci démontre que tous les hommes ne se ressemblent pas et que certains n'ont cure du quand dira-t-on ?

Conseils de guerre

La « Dépêche Tunisienne » devrait bien faire son profit de l'écho ci-après découpé à son intention dans « l'Action Nord-Africaine » de Paris, et de supprimer tous ses renseignements commerciaux de France qui sont la cause première du renchérissement que nous subissons :

Si ton journal t'annonce une taxe sur le sucre, le beurre, le camembert, tu peux être certain qu'avant huit jours, il n'y en aura plus chez l'épicier.

Si ton journal t'annonce que la France va manquer de blé, de sucre, de pommes de terre, il est trop tard pour faire des provisions, le mal est irrémédiable, car la censure n'aurait pas permis qu'on avise le public d'une crise possible.

Si ton journal t'annonce que les boches font du pain avec de la paille ou du son, prépare-toi à bouffer du pain rassis, ou à être rationné.

Si ton journal t'annonce qu'il n'y a rien à signaler dans le communiqué, prépare-toi à apprendre la nouvelle d'un coup de torchon.

Si ton journal est blanchi par la censure, ne t'effraye pas, la patrie n'est pas en danger, c'est un journaliste qui a voulu écrire qu'on ne gouverne pas la France avec des discours...

OU VA-T-ON ?

Quand on aura entravé toute la vie économique, où trouvera-t-on de l'argent pour les impôts, les emprunts, les canons et les munitions ?

On commence à se demander, non sans de vives appréhensions, où l'on s'arrêtera dans la voie des entraves apportées au commerce, c'est-à-dire à la vie économique, entraves que l'on voit s'aggraver chaque jour un peu plus, sous prétexte de tout organiser et de tout sauver.

Il y avait une crise des transports ? Elle se trouve aujourd'hui conjurée, à la façon habituelle : on a supprimé les transports.

Le trafic des chemins de fer, en effet, est réduit au-delà de la plus simple expression : les trains sont diminués largement en nombre et en vitesse. Est-il besoin de dire quelle gêne nouvelle c'est là pour toutes les transactions, puisque ce sont les chemins de fer qui, seuls, les rendent possibles, dans la presque totalité des cas et que, sans eux, il n'y a pour ainsi dire plus de commerce praticable, à l'intérieur même du pays ?

Evidemment, c'est la guerre ; évidemment, il faut de la façon la plus large, la plus urgente, assurer le transport des troupes et du matériel ; mais, tout de même, en cherchant bien, en se donnant un tout petit peu de peine, n'aurait-on pas pu trouver le moyen que la vie du front — qui dépend d'ailleurs de l'activité économique de l'arrière — ne vint pas absolument paralyser et tuer celle-ci ?

Elle laisse une impression sinistre la liste des mesures déjà prises et dont l'on aperçoit, dès maintenant, quelques conséquences, en attendant que d'autres se produisent inéluctablement, de plus en plus graves pour un organisme anémié.

On a obligé les commerçants à fermer leurs boutiques à sept heures et demie. Quels résultats pratiques a-t-on obtenus de cette mesure ?

On a réquisitionné l'alcool de nos distillateurs, arrêtant ainsi le commerce si florissant de nos liqueurs de grandes marques, qui sont, cependant, pour le Trésor, la source d'une grosse recette et font entrer, de l'étranger en France, des centaines de millions chaque année.

On a pris des mesures contre les pâtisseries, contre les chocolatiers, contre d'autres encore, sans autre résultat que de gêner et molester une fraction peu fortunée de la population qui vit au jour le jour et n'a pas assez d'argent d'avance pour faire des provisions si petites soient-elles.

Aujourd'hui, ce sont les transports qu'on restreint ; demain ce sera quelques nouvelles restrictions apportées à autre chose. Il est vrai que toutes ces mesures sont prises un peu à l'aveuglette, sans réfléchir longtemps, sans mettre en balance le pour et le contre et que, quelques jours après, il faut bien en rattraper une partie, quand même on ne s'aperçoit pas qu'elles sont, en pratique, tout à fait inapplicables.

C'est là de la politique, ou plutôt de l'administration au jour le jour, un peu trop facile pour donner des résultats et atteindre le but à poursuivre.

Nous disions que c'est la guerre et que l'on ne peut prétendre, en temps de guerre, avir ses aises comme en temps de paix. Aussi, se ferait-on comme on dit, une raison, si la guerre pouvait marcher quand la vie économique est arrêtée ; mais cela ne se peut malheureusement pas.

Au prix où nous sommes obligés d'emprunter à l'étranger, nous ne pourrions emprunter bien longtemps, si nous ne pouvions fournir les gages sur lesquels on nous prête. Or,

ces gages, c'est notre commerce, c'est notre industrie ; c'est la prospérité du pays, de nos villes : il faut donc que tout cela soit florissant, ou tout au moins ne soit pas ruiné, pour que nous puissions emprunter. Il faut enfin qu'à défaut d'une grande prospérité commerciale, les affaires marchent cependant assez activement pour qu'elles fournissent aux particuliers, aux commerçants, aux industriels, la possibilité de souscrire aux emprunts, de payer leurs patentes, leurs impôts, leurs taxes de toute nature, en un mot d'apporter au Trésor public toutes les ressources qui lui sont indispensables.

Mais que voit-on ? Les impôts, les taxes, les contributions s'aggravent, et au fur et à mesure qu'ils sont augmentés, on retire à ceux qu'ils frappent, de plus en plus les moyens de les acquitter. Décidément, ce que M. Herriot avait trouvé pour solutionner les difficultés n'est donc ni très heureux, ni très habile, et il serait vraiment fâcheux que ce système continuât longtemps encore. Quelque mois de plus, et ce serait un irréparable désastre.

Il est grand temps de crier : Casse-cou ! et l'on s'étonne que des voix plus autorisées que la nôtre ne se soient pas élevées encore. C'est très bien de réclamer : des canons ! c'est très bien de réclamer : des munitions ! mais encore faudrait-il crier aussi : de l'argent ! et le crier avec la même force et avec la même persévérance.

Parce que l'on aura beau réclamer des canons et des munitions, si l'argent manque pour les payer, on n'aura ni canons, ni munitions... ni bien d'autres choses cependant indispensables.

ECHOS (Suite)

Les maisons ennemies en Suisse

Pourquoi ne nous fait-on pas connaître les maisons boches ou embochées de Suisse avec lesquelles il est défendu de commercer comme on l'a fait pour tous les autres pays ?

Lors de la publication des listes, on a eu bien soin de spécifier que des erreurs peuvent avoir été commises et de se renseigner auprès de qui de droit.

Mais qu'attend-t-on pour la Suisse, puisque, jusqu'à ce jour, aucune liste, petite ou grande, n'a paru. C'est ce que se demandent nos compatriotes qui ont des relations d'affaires ou amicales dans le pays et surtout ceux des départements voisins qui voudraient pouvoir répondre au boycottage allemand par le boycottage français.

Qu'est-ce à dire ?

Est-ce que nous allons dépendre, maintenant, du ministère des Colonies ?

Dans les attributions conférées au nouveau ministre, il est dit que pour coordonner l'effort de la main-d'œuvre coloniale agricole, l'Algérie-Tunisie et

Maroc ressortiront du ministère des colonies.

Est-ce le premier pas qui amènera le changement qui a pu être désiré à un moment par une partie de la population lorsque nous avions des administrateurs néfastes, mais que nous ne désirions plus aujourd'hui, car mieux instruits, nous en connaissons l'aune ?

La censure est morte...

Oui, mais en France. Ici, en Tunisie, elle vit encore, mais nous espérons que nos dirigeants voudront bien s'inspirer des déclarations du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et ne plus nous supprimer des articles qui n'ont aucun rapport diplomatique ou militaire.

Ceci dit, nous prions M. le général, commandant la Division d'occupation, de vouloir bien donner des ordres pour que les employés des journaux qui vont à la Division par devoir soumettre les morasses soient reçus convenablement dans une salle d'attente munie de sièges, tandis qu'on les laisse, paraît-il, dans la rue ou dans le vestibule, quelquefois un temps qui paraît d'autant plus long que le local exposé aux courants d'air, manque de tout.

Si nous sommes obligés de nous soumettre à une formalité, nous avons le droit d'être reçus convenablement et non comme des va-nu-pieds qui ont l'air de venir demander la charité.

Etude parlementaire

Dans l'*Economiste Parlementaire*, revue hebdomadaire des opinions, débats, rapports, travaux, documents économiques de la Chambre et du Sénat, M. le député Théo-Bretin publie une étude sur le crédit et la convention monétaire dans l'Afrique du Nord.

Cette étude est entièrement favorable à la Banque d'Algérie et à ses procédés qui soulèveront, à plusieurs reprises, toute l'Algérie et la Tunisie contre elle.

Un jour, c'était en 1912, la Banque d'Algérie s'avisait d'augmenter de 100 le taux de son intérêt pour boucher quelques larges trous occasionnés par des prêts accordés un peu trop à la légère.

Ce fut un tolle général et pendant quelques mois, la Banque d'Algérie encaissa les horions et l'argent sans scrupules, puis, sa caisse suffisamment garnie, elle capitula.

Voici comment M. le député Théo-Bretin nous explique cette page d'histoire :

« La Banque d'Algérie est le comptable du Trésor. Elle lui a ouvert un compte courant. Elle reçoit de lui cent millions en moyenne pour dépenses militaires, annuités de chemins de fer, rentes, pensions. Cinq ou six cents millions, en outre, sont des capitaux nouveaux qui, appliqués au développement de l'Algérie : emprunts, banques, chemins de fer, mines, prêts hypothécaires ; les capitalistes n'ont eu qu'à les transférer sur la Banque qui les convertit en des billets. La Banque, en effet, est le principal débiteur de la France. C'est elle qui règle toutes les dettes algériennes envers la Métropole ; les débiteurs algériens, en remettant à la Banque ses propres billets, reçoivent en échange une valeur sur le Trésor, payable au pair, en France. Pour plus de commodité, on peut s'adresser directement à l'administration des Postes.

« Dès lors, pas besoin de change pour régler le taux du marché algérien. Pour ne pas se laisser entraîner dans la fièvre des affaires, à exagérer ses émissions, pour freiner les emballements et contrôler la circulation, la Banque d'Algérie, qui n'a pas à défendre d'encaisse or, (1) a, néanmoins, un indice sûr : l'accroissement de sa dette vis-à-vis du Trésor ; les comptes « article-argent » de l'administration des Postes, lui font connaître, comme les oscillations du change, le courant des paiements et, par surcroît, leur volume. On l'a bien vu dans la crise de 1912-1913 où, après une période de grande prospérité agricole, les dépenses de luxe avaient considérablement augmenté, se traduisant par l'exagération des portefeuilles ; la Banque d'Algérie porta à 600 son taux d'escompte et la situation redevint normale.

Il s'agit donc là d'une méthode ayant déjà fait ses preuves et l'absence de change est précieuse, car « des changes défavorables à l'Algérie, ce serait une déperdition chez elle de la valeur des capitaux qui lui seraient envoyés, une majoration des intérêts qu'elle aurait à servir à ses créanciers métropolitains ».

Tout paraît donc pour le mieux à M. Théo-Bretin, et la Banque d'Algérie n'a pas sa rivale pour concourir à la prospérité du pays. Malheureusement la masse des tondus et plumés ne pense pas comme lui, et puisqu'elle n'a pas trouvé dans les Délégations financières les défenseurs qu'il fallait, elle espère les avoir au parlement qui aura le dernier mot à dire.

La vie chère

Il y a quelques jours, nous avons été témoin, dans une charcuterie de la ville, d'un marchandage entre le charcutier et un maquignon pour une livraison de plusieurs porcs.

Le maquignon demandait un prix et le charcutier en offrait un bien au-dessous ; cinq ou six fois le maquignon revint à la charge, entrant et sortant du magasin avec un air courroucé, puis, finalement, accepta le prix offert.

Quel était-il au juste, nous l'ignorons, mais le charcutier nous dit :

« Si nous n'étions pas obligés de passer par l'intermédiaire de ces intrus qui sont en fait les véritables maîtres du marché et vivent sur le dos du consommateur, il y aurait une économie de quinze à vingt pour cent qu'ils prélèvent malgré nous, malgré nos efforts pour les empêcher d'intervenir dans nos achats. Qui nous délivrera de cette clique ?

Nos braves

Nous adressons nos sincères félicitations au sous-lieutenant de réserve Jules Mossé, du 4^e chasseurs d'Afrique, qui vient d'être l'objet de la belle citation suivante :

CITATION A L'ORDRE DE L'ARMÉE :

Mossé Jules, sous-lieutenant (réservé) au 4^e régiment de chasseurs d'Afrique : étant en reconnaissance avec dix chasseurs, a chargé avec un grand esprit de décision une patrouille de cavalerie ennemie, est arrivé le premier à sa hauteur et a tué de sa main trois cavaliers ennemis.

Au sergent Albert Lépagney pour trois belles citations :

(1) Elle n'ex a pas.

CITATION A L'ORDRE DU RÉGIMENT : Lépagney Albert, matricule 891, caporal-fourrier : au cours de trois séjours consécutifs dans les tranchées de première ligne, a fait preuve de courage et d'endurance et s'est en toutes circonstances vaillamment comporté.

A L'ORDRE DE LA 76^e BRIGADE :

Lépagney Albert, caporal-fourrier, matricule 891 : agent de liaison entre le capitaine et le chef de bataillon, s'est acquitté de sa mission avec ardeur et courage, en traversant maintes fois un terrain constamment bombardé. Déjà cité.

A L'ORDRE DE LA 76^e BRIGADE N° 58 :

Agent de liaison du chef de bataillon, a rempli sa mission avec bravoure et insouciance du danger remarquable, a été légèrement blessé par l'éboulement d'un abri.

Le bénéficiaire de ces trois citations, titulaire de la croix de guerre, est le fils de M. Lépagney, régisseur du domaine de M. Borel, à Klédia, et le neveu de Mme et de M. Viguier, contrôleur des dépenses à la direction générale des Travaux publics.

Et au soldat Eugène Rombi, cité à l'ordre de la brigade :

A L'ORDRE DE LA 76^e BRIGADE :

Rombi Eugène, 2^e classe : a fait preuve comme agent de liaison, d'un grand courage et d'un réel mépris du danger.

L'adjutant aviateur Madon, le célèbre « as », est actuellement hospitalisé à Nice. Il est décoré de la médaille militaire, de la croix de guerre avec sept étoiles et six palmes et il a été proposé pour la Légion d'honneur.

On sait qu'interné à Andermatt pendant quatre mois, Madon s'évada en même temps que Gilbert. Mais Gilbert avait échoué cette fois-là, tandis que Madon réussit dans sa tentative. Il fut un des adversaires du fameux « as » allemand, capitaine Boelcke ; les deux aviateurs se rencontrèrent à cinq mille mètres de hauteur. Leurs mitrailluses s'étaient l'une et l'autre enrayées. Ils échangèrent un salut et regagnèrent leurs lignes respectives.

Nécrologie

M. Victor de Carnières, directeur du « Colon Français », président de la Chambre d'Agriculture, décédé à Tunis le 26 mars, à l'âge de 69 ans, après une longue et cruelle maladie.

M. Léon Primout, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce, décédé le 26 mars.

M. Pascal Averso, l'entrepreneur connu, décédé le 26 mars à l'âge de 57 ans.

Mme veuve Atger, mère du capitaine Arthur Atger, gendre de notre confrère Lecore-Carpentier, directeur de la « Dépêche Tunisienne ».

Mme Nina Daninos, femme de M. Alexandre Daninos, le doyen de la colonie française de Tunisie, qui fut l'homme de confiance de M. Roustan, premier ministre-résident de France en Tunisie, et mère de nos amis MM. Léon Daninos, directeur des Monts-de-Piété tunisiens, Victor Daninos, avocat-défenseur, et Alfred Daninos, de Sousse, mobilisé, et de Mme veuve A. Pariente, née Daninos.

Mme Françoise-Louise Joubert, épouse de M. Joubert, chef de bureau de l'état civil à la municipalité de Tunis.

Aux familles et à tous les amis, nous adressons nos sincères condoléances.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie des Chemins de fer P. L. M. a l'honneur de rappeler au public que depuis le 5 mars et jusqu'à nouvel ordre, le nombre des trains de voyageurs est réduit sur tout le réseau. Le nombre des places offertes dans les trains maintenus est limité et aucun train ne doit être dévié.

MM. les voyageurs sont invités, en conséquence, à s'assurer leurs places d'avance, notamment dans les trains-poste et directs, soit par location de places numérotées, en 1^{re} et 2^e classes, soit en réclamant des bulletins d'inscription dans les gares.

Cette dernière formalité ne donne que le droit de partir, dans la limite des places disponibles, sans aucun engagement.

Achetez TIMBRE CROIX ROUGE 20

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

LA GUERRE ALLEMANDE et la Justice entre les Nations

La Guerre allemande et la justice entre les nations, par Ph. Bourgeois, docteur en droit, procureur général près la cour d'appel de Poitiers, à la société du recueil « STUY », 21, rue Soufflot, à Paris ; un vol. in-12, 2 francs, et chez tous les libraires.

A vendre

une sonde de 14 fûts de 3 m. 26/26 à essai pour 25 tonnes mèche Trépan 42 mètres de tuyau sur 0,08 1 bêche 1^{re} qualité, 42 m² 6/7 S'adresser à M. PIATJART, propriétaire à Saint-Germain (Tunisie)

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE. Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Hôtel de la Plage, Hammamet (pension de famille), installe avec tout le confort moderne. Pension depuis 6 francs par jour.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port) Bureau : 22, rue Es-Sadikia Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires 7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde. Dépôts à vue : 2 0/0 Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie. Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie Société Anonyme — Capital 75 millions

SUCCESSALE DE TUNIS : Avenue de France Agences à SOUSSE et à BIZERTE PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie : 5, Rue Saint-Charles = TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000 Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ Principales Opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS Liqueurs de Marques Eaux Minérales, etc. LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Le Touache - Paquebots-poste Français Ciel Servir régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS Liqueurs de premier choix — Vins en gros Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS

GUÉRISON DÉFINITIVE SANS RECOURS AU SÉRIEUX sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqure Traitement facile et discret même en voyage La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat. (Nous n'expédions pas contre remboursement) Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille. Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-Heuses - Rateaux - Faucheuses Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis Maison R. WALLUT & Cie (R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE 22, rue de Russie — TUNIS Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage — Distribution d'eau PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djaz ra, 2 Léon Bloch Fils Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

VÊTEMENTS J. BELL

